



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 15.12.2023

Publications supplémentaires: KABVD 15.12.2023

Visible par le public jusqu'au: 15.12.2028

Numéro de publication: KK02-0000037881

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Publication de faillite/appeal aux créanciers DESMOBIKE SA

Débiteurs:

DESMOBIKE SA
CHE-157.924.209
Rue du Jura 14
1023 Crissier

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de décision de la dissolution : 04.11.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 16.01.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006
Lausanne
021/316 65 11

Remarques:

Appel aux créanciers gagistes : la liquidation spéciale selon l'art. 230a LP est limitée uniquement à l'objet du gage constitué par les biens garnissant les locaux commerciaux de la société faillie sis Rue du Jura 14, 1023 Crissier. Le délai pour les productions des créances garanties par gage et pour l'annonce des éventuelles revendications de propriété ou des droits préférentiels est fixé au 16 janvier 2024.